

vendredi 29 mars 2013



Journal Ouest-France du **vendredi 29 mars 2013**
Edition : **Caen** - Rubriques : **Caen Ville**

Les chaudières bois renouvellent de l'énergie



Lors d'une visite de l'installation de chaudière à granulés au 16, rue Barbeux. Sabine Lemonnier, de la société exploitante Viria, a fait le guide.

L'association Biomasse valide les projets avec les énergies renouvelables. Les déchets de bois qui alimentent les chaudières sont un exemple.

Pourquoi ? Comment ?

Biomasse, c'est quoi ?

C'est une association technique qui a 30 ans. Composée d'une quinzaine de personnes, ingénieurs thermiques et agricoles, elle a été constituée par la chambre d'agriculture, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et les collectivités. « **Elle sert à promouvoir et valoriser les projets concernant la biomasse, c'est-à-dire le bois, les végétaux, les déchets verts, les effluents d'élevage... Ce sont des sources d'énergie potentielle renouvelable** », précise Sandrine Banville, directrice de programmation chez Biomasse.

Comment s'opèrent ces transformations ?

La matière organique est dégradée pour faire cette nouvelle énergie. « **Les déchets organiques servent à la méthanisation par exemple. Le méthane est utilisé comme du gaz naturel. Il peut être utilisé dans une chaudière chez l'agriculteur lui-même. Il y a une dizaine d'installations en Basse-Normandie de traitement du lisier aux déchets verts** », explique Sandrine Banville.

Le déchet de bois est donc également une source d'énergie ?

Le déchet bois comme la sciure ou les plaquettes forestières (celui qui n'est pas utilisé comme bois d'oeuvre) sert d'énergie pour le chauffage individuel ou collectif. Une filière qui est développée depuis 1995 en France. « **La Normandie est pilote en France, avec un programme de développement auprès des collectivités. À ce jour, plus d'une centaine de chaufferies bois sont installées en Normandie** », souligne Jimmy Pennequin, chargé d'études en bois-énergie. « **L'économie réalisée, selon la situation, varie de 2 à 15 % pour l'utilisateur** », précise Sandrine Banville.

Quel est le « gain » écologique de cette formule bois-énergie ?

« **On substitue le gaz ou le fuel, des énergies fossiles, avec du bois ou un autre déchet. C'est du gain écologique. De plus le bois est produit localement, ce qui limite les déplacements** », explique Sandrine Banville, qui fait part des 14 000 emplois de la filière bois en Basse-Normandie.

Une chaufferie à granulés de bois est-elle économique ?

Le renouvellement d'une chaudière s'est posé à la copropriété du 16, rue Barbeux, à Caen, qui comprend 26 logements. « **Nous avons obtenu 25 % de subvention** (sur 100 000 € d'investissement) **pour adopter une chaudière à granulés. L'économie, hors installation, est estimée à 10 000 € sur un budget de fonctionnement de la copropriété qui est de 50 000 €** », explique Jimmy Pennequin, qui est aussi copropriétaire et au conseil syndical de l'immeuble. Deux autres copropriétés à Caen sont équipées de telles chaudières à granulés. Le système est aussi sécurisé par une deuxième chaudière à gaz de secours.

Éric AUPOIX.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdits.

[Imprimer](#)
